

# L'ECHO des salariés de VINCI

« Si tu ne partages pas la lutte, tu partageras la défaite » (Bertolt Brecht)

4<sup>e</sup> Trim. 2018

N° 19

## Dans le Groupe VINCI l'argent coule à flots, mais pas pour les salariés !

Top 10 sociétés françaises les plus riches (bénéfices cumulés 10 ans)

1	TOTAL	107,3 milliards €	2	BNP Paribas	56,5 milliards €
3	SANOFI	50,9 milliards €	4	AXA	42,8 milliards €
5	LVMH	35 milliards €	6	L'ORÉAL	29,1 milliards €
7	EDF	29,1 milliards €	8	orange	27 milliards €
9	Carrefour	25,4 milliards €	10	VINCI	20,9 milliards €

Année après année, VINCI n'a jamais fait autant de profits : hausse de 26% du résultat net au 1<sup>er</sup> semestre 2018. Et chaque mois le groupe poursuit ses rachats de sociétés dans le monde entier : le 27 décembre dernier, annonce par VINCI du rachat de 50,01% des parts de l'aéroport de Londres Gatwick pour un montant de 2,9 milliards de livres sterling (soit plus de 3 milliards d'€) ... en attendant le très probable rachat d'Aéroport de Paris (ADP) dans les prochains mois (coût estimé : 10 milliards d'€ !).

Car l'austérité, c'est juste pour les salariés.

Avec des salaires de misère pour la plupart d'entre nous et un pouvoir d'achat qui stagne ou qui régresse, nous sommes toujours confrontés aux multiples réorganisations et restructurations d'entreprises, avec leur cortège de suppression d'emplois, à la remise en cause des droits et accords d'entreprise, à la répression antisyndicale dirigée en particulier contre des élus de la CGT, etc.

**Un seul but pour VINCI : augmenter les rémunérations de ses dirigeants et les dividendes des gros actionnaires du Groupe.**

Mais la colère monte chez les salariés, dans le groupe VINCI comme dans tout le pays. Les mobilisations des gilets jaunes en sont aujourd'hui la plus criante expression, patronat et gouvernement devront bien en tenir compte.

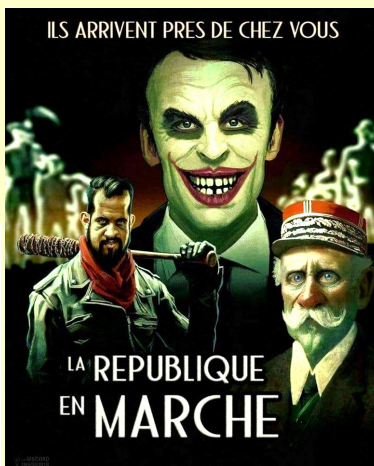
Et ce ne sont pas les miettes octroyées par VINCI au mois de janvier avec la prime « gilets jaunes » qui peut nous satisfaire : le montant global de cette prime représenterait selon la direction une somme de 40 millions d'€, soit 1,3% des bénéfices faits en 2018 !

**Oui, cela suffit, les salariés réclament simplement leur dû :** leur travail doit être rémunéré dignement, ce sont les salaires qu'il faut augmenter, pas les actionnaires !



### Dans ce numéro

Editorial	1
Livres : Demain le syndicalisme	2
Les risques de l'épargne salariale	2
Le groupe VINCI ou comment accumuler les profits avec un rendement maximum	3
L'enfumage, pour ne pas augmenter les salaires	3
Répression antisyndicale : déclaration CGT au Comité de Groupe du 6 décembre 2018	4
Itinéraire d'une syndicaliste isolée	4
Encore une grève victorieuse à Roissy !	5
Qualité de vie au travail chez Cofiroute	5
Pot de départ chez Cofiroute	5
Convention collective des ouvriers du Bâtiment : la Cour d'appel de Paris donne raison à la FNCSBA	6
La faute inexcusable de l'employeur	6
Grand Contournement Ouest de Strasbourg : communiqué de presse et déclaration au Comité de Groupe	7
Projet routier choucroute que coûte	7
Films : L'intérêt général et moi	7
BD : Un homme est mort	8



### Plus que jamais avec la CGT, faisons valoir nos revendications :

- ◇ Récupération des sommes indument versées aux gros actionnaires et dirigeants du Groupe !
- ◇ Augmentation générale des salaires de 300 € par mois !
- ◇ Aucun salaire en-dessous de 1800 € brut par mois !

Louis-Marie Barnier  
Jean-Marie Canu  
Christian Laval  
Francis Vergne

DEMAIN

## LE SYNDICALISME

REFENSER L'ACTION COLLECTIVE À L'ÉPOQUE NÉOLIBÉRALE



« Le néolibéralisme ne fait pas mystère de sa déclaration de guerre aux syndicats et du choix qui leur serait laissé : disparition ou soumission. Cet ouvrage analyse les nouvelles conditions de l'action syndicale : mise en concurrence généralisée, mondialisation, individualisation des situations, « dialogue social » réduit à l'approbation de reculs sociaux imposés. Mêlant état des lieux et propositions, les auteurs invitent à dessiner un autre avenir du syndicalisme, où loin d'être voué à l'effacement, il jouerait pleinement son rôle de fédérateur de résistances et de ferment d'alternatives.

Parmi les pistes de renouveau suggérées, on trouve l'exigence de faire davantage écho à la souffrance au travail et d'affirmer une solidarité plus active et plus concrète avec les précaires et les chômeurs. On y lit aussi la nécessité d'une articulation plus systématique avec les mouvements altermondialistes et les formes nouvelles de mobilisation et d'organisation qui sont apparues dans la dernière décennie.

Cette réinstitution syndicale globale doit permettre aux salariés comme aux privés d'emploi de reprendre la parole sur les lieux de travail comme dans l'espace public et de développer des espaces autonomes de culture et d'échange, gages d'une démocratie réelle. Car le syndicalisme, pour être indépendant des partis politiques, doit être tout à la fois citoyen et international, renouant ainsi avec son objectif d'émancipation et d'auto-organisation sociale. » ■

Collectif – Syllepse, 2016 – 128 p.

# Les risques de l'épargne salariale

La loi PACTE, qui a été votée en première lecture à l'Assemblée le 9 octobre, est décidément un grand fourre-tout : de la privatisation d'ADP à « l'objet social de l'entreprise », elle prévoit aussi de simplifier l'épargne-retraite (genre REVERSO ou ARCHIMEDE) et de faciliter le développement de l'épargne salariale dans les PME (genre CASTOR).

Nous avons déjà exposé les raisons de notre opposition à cette épargne financière, qui se substitue aux augmentations salariales et siphonne les ressources de la Sécurité Sociale (voir L'ECHO N° 1). Aujourd'hui, en prévision du prochain krach boursier, nous nous sommes intéressés à son manque de fiabilité : DE COMBIEN SUFFIT-IL QUE L'ACTION VINCI BAISSÉ POUR QU'UN SALARIÉ SOUS-CRIVANT À CASTOR COMMENCE À Y PERDRE DE L'ARGENT ?

CASTOR est une épargne salariale entièrement investie en actions VINCI. A la base, elle rapporte de l'argent lorsque l'action VINCI augmente, entre le moment où l'on a souscrit (prix d'achat), et celui où l'on sort du fonds (prix de vente). Il faut également compter les dividendes rapportés par les actions achetées pendant toute la durée de cette épargne (moins de 3 %).

A ceci viennent s'ajouter deux facteurs :

- La **décote** offerte par le Groupe sur le prix d'achat des actions : en achetant ces actions un peu moins cher que sur le marché boursier, on peut toujours espérer faire un bénéfice si l'action stagne ; en moyenne, cette décote est de 7 %.
- Le versement, par les entreprises du Groupe, d'un **abondement** qui vient s'ajouter aux versements des salariés, leur permettant d'acheter plus d'actions, et donc de compenser une éventuelle baisse de l'action au moment de la sortie du fonds.

Il convient ensuite de retirer les **taxes** sur l'abondement reçu qui, en 2018, s'élevèrent à 9,7 % (CSG + CRDS).

Nous pouvons alors tracer deux courbes, en fonction du versement du salarié (ci-dessous) :

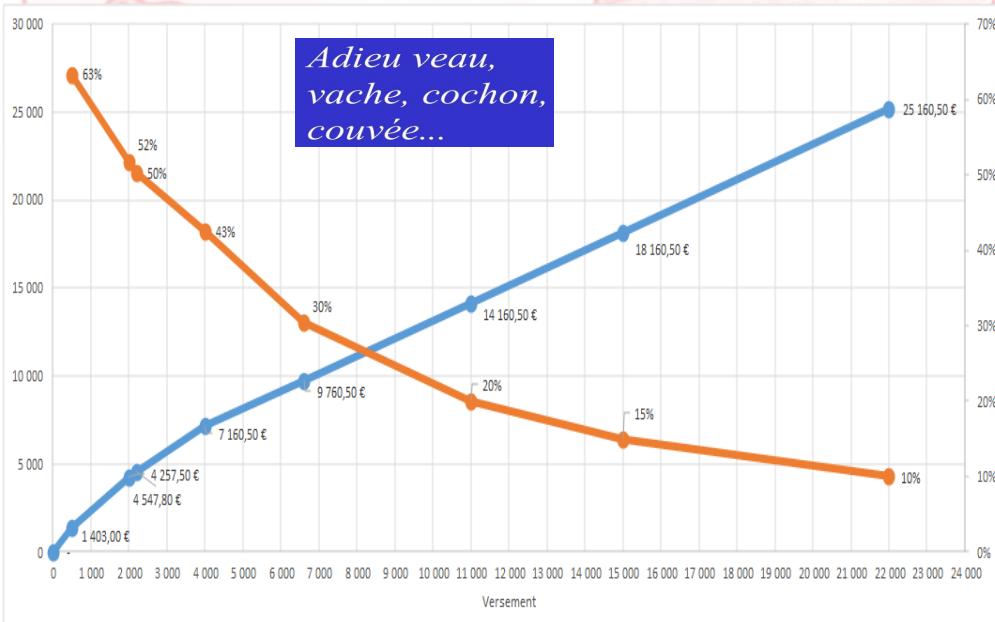
- En bleu, la somme investie (le versement du salarié, plus l'abondement de l'entre-

prise, moins les taxes) ;

- En rouge, la baisse du cours de l'action qui annule tout bénéfice : le salarié ne récupère que son versement, et perd les dividendes, l'abondement et la décote.

On voit que **plus on place d'argent dans CASTOR, plus on risque de ne rien y gagner**, pour des chutes du cours de l'action de plus en plus faibles, et donc probables :

- Avec **500 €** versés, on perd tout bénéfice lorsque l'action baisse au moins de **63 %**. Comme lors de la crise de 2000-2001, quand le CAC 40 a baissé de 65 % ;
- Pour **1 500 €** versés, si l'action VINCI baisse de **56 %**, comme dans la crise de 2008-2009, on récupère tout juste sa mise ;
- Pour **4 500 €** versés, on perd tout bénéfice dans une crise comme celle de 2008-2009 (baisse de **43,4 %** du CAC 40) ;
- Une baisse de **25 %**, comme pour *Atlantia* après l'effondrement du pont de Gênes le 14 août 2018, ruinerait les versements supérieurs à **9 000 €** ;
- Le *flash crash* du 11 novembre 2016, qui a fait chuter l'action VINCI de **18,3 %** en moins de 10 mn, aurait anéanti, s'il avait duré, tout bénéfice pour un versement supérieur à **14 000 €**. ■



# Le groupe VINCI, ou comment accumuler les profits avec un rendement maximum

**Le groupe Vinci c'est 40,2 milliards chiffre d'affaires, 194 428 salariés dans le monde et un résultat de 2,747 milliards pour l'année 2017.**

Dans ce petit article nous allons présenter succinctement le fonctionnement du groupe VINCI. Ce groupe couvre une large palette de secteurs d'activité. Et selon les secteurs, on entend souvent que les entreprises « sont en déficit ou ne gagnent rien », mais par contre la holding se porte bien et chaque année réalise un résultat net entre 2 et 3 milliards d'euros. Comment peut-on expliquer ce paradoxe ?

Dans la société capitaliste, si la réalisation de profit est impossible alors il n'y aura pas d'investissements dans l'entreprise ou le secteur concerné. Or malgré toutes les « difficultés » du groupe VINCI, on voit sur le site du Groupe une belle exposition de réussite de ses grands dirigeants.

Comment et par quelle astuce VINCI continue à gagner des milliards ? Au contraire de ce qu'on entend, il n'y a pas d'investissements globaux dans la construction, les concessions, la route, etc. L'investissement dans chaque secteur s'effectue selon ses objectifs. Ce que nos chefs d'agence jugent comme positifs : « heureusement que nous sommes dans un groupe ». Mais si l'on demande une augmentation ou une prime de chantier, ils se disent impuissants « vous savez le groupe va me couper la tête, je vais perdre ma place ». Pour cette raison on peut dire clairement que les entreprises du Groupe ne respectent pas les règles de la NAO. Car aucun patron d'agence n'a le pouvoir de négocier librement.

Voyons comment les profits qui ont pour origine la production sont versés à la caisse centrale.

**En premier lieu** la source principale de richesse ce sont les activités industrielles. Évidemment dans une société capitaliste, il y a des avantages que la société offre aux capitalistes : crédits d'impôts et rétrocession de secteurs rentables comme les autoroutes, les transports aériens, etc., et ce sont les grands groupes capitalistes comme VINCI qui sont les principaux bénéficiaires.

**En deuxième lieu**, chaque entreprise qui est filiale de VINCI doit verser entre 8,5-11 % de ses revenus prévus sous forme de frais généraux à la maison Mère. Ainsi dès le début de chaque année quel que soit l'état économique de la filiale la holding s'assure ainsi zéro risque pour son fonctionnement. Et si une entreprise ne rapporte pas de profit, elle devra disparaître. C'est la pratique courante chez VINCI. C'est ce qui peut expliquer souvent que restructurations et fusions n'arrêtent pas.

**En troisième lieu**, les activités des entreprises sont étalées sur plusieurs années. Mais d'une manière hypocrite, quand la NAO arrive, on reste sur l'année calendaire, ce qui permet de minimiser certains résultats. Si l'on prend les résultats du groupe y compris ceux des entreprises filiales, les chiffres sont parlants :

Résultat net en milliards d'euros

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1,9	1,9	2	2,5	2	2,5	2,7

Moyenne sur plusieurs années : 2,21 milliards.

**Chiffre d'affaires : aujourd'hui on a dépassé les 40 milliards, à la création de Vinci, il était autour de 17 milliards.**

Une autre démagogie consiste à affirmer que les salariés de VINCI sont actionnaires de VINCI. Voir leur site Web, on voit le mensonge. La part de tous les salariés de VINCI est de 9 %. Évidemment tous les salariés n'ont pas les mêmes moyens. Un directeur d'agence et un ouvrier ont le statut de salarié, mais la part des travailleurs dans l'actionnariat est assez douteuse.

Selon les chiffres officiels de VINCI, ce sont autour de 33 % des salariés qui touchent de la participation ou de l'intéressement.

Voilà pourquoi, face à ces manipulations la CGT s'oppose à tout type d'actionnariat pour les travailleurs. Nous préférons les augmentations des salaires à la mise en place de primes.

Ces nombreux chiffres montrent comment VINCI fait couler dans un même panier l'ensemble des profits de toutes les entreprises qu'il contrôle directement ou indirectement. C'est un mécanisme capitaliste qui s'impose dans le mode de production capitaliste. La mutualisation des impôts au niveau du Groupe relève de la même logique et participe à conserver le maximum de profits au sein du Groupe.

En conclusion :

Le fonctionnement et les résultats du groupe VINCI montrent concrètement que les intérêts de la bourgeoisie sont fondamentalement opposés à ceux des travailleurs et ne peuvent être conciliés. Malheureusement l'unité des travailleurs nécessaire pour défendre leurs intérêts est freinée par la division syndicale et idéologiquement par la méconnaissance des rouages et du mode de fonctionnement du système capitaliste.

Plus de la moitié des profits sont captés par les actionnaires, et cela est perçu comme une loi d'airain. C'est vrai que la concentration des capitaux et des profits est une loi capitaliste qui s'impose à la société. Ce sont les travailleurs par leur labeur qui permettent cette concentration, mais elle ne constitue nullement pour les salariés une loi d'airain à respecter. Quand 50 % des bénéfices partent chez les actionnaires, cela montre bien que les travailleurs ne sont pas responsables de cette « anomalie », mais qu'au contraire ils en subissent les conséquences.

L'exploitation, l'inégalité et l'injustice sont les conséquences du mode de production capitaliste. Les travailleurs ne peuvent que combattre pour l'abattre.

Nous ne revendiquons pas un meilleur « pouvoir d'achat », nous revendiquons des augmentations de salaire sur le principe de travail égal, salaire égal. Et les chiffres qu'on a cités montrent que la marge est grande pour la satisfaction de nos revendications.

Vive l'unité des travailleurs, vive la CGT ! ■



Planète	Nombre de morts	Présence du capitalisme
	0	NON
	0	NON
	120,315,672,896+	OUI
	0	NON
	0	NON
	0	NON
	0	NON
	0	NON
	0	NON

**COINCIDENCE?**

## L'enfumage, pour ne pas augmenter les salaires...

Les résultats nets de VINCI sont de l'ordre de 2 Milliards 700 Millions d'Euros. Notre Groupe s'offre en apéritif les aéroports de Belgrade, de Londres, l'extension de celui de Lisbonne, avant de continuer sa partie de Monopoly avec comme visée la prise d'ADP. Macron et les grands groupes, par peur de l'extension du mouvement des Gilets Jaunes et de la colère généralisée, ont décidé de donner une prime sur laquelle il n'y aura pas de cotisations sociales aux salariés qui ont de plus en plus de mal à boucler les fins de mois.

Notre Direction qui n'a pas peur du ridicule a décidé unilatéralement d'octroyer de 300 à 500 € (une seule fois dans l'année) aux salariés qui ont un salaire annuel inférieur à 35 000 €, suivant trois paliers. Évidemment, ce sont les entreprises qui financeront cette prime. Et ceci alors même que lors des négociations annuelles obligatoire une fin de non-recevoir est donnée à la CGT sur nos demandes d'augmentations de salaires significatives.

En effet une fourchette de 300 à 500 € cela représente aux maximum quarante millions d'Euros. En regard des résultats du Groupe, la colère risque non d'être apaisée mais de croître. Apparemment ils ne sont toujours pas prêts à partager nos vraies réussites ! ■

# Itinéraire d'une syndicaliste isolée

## Répression antisyndicale : déclaration CGT au Comité de Groupe du 6 décembre 2018

Monsieur MOUGIN, c'est le DRH du Groupe VINCI que nous interpellons aujourd'hui.

Depuis ces derniers mois nous assistons à une répression syndicale à l'encontre de notre organisation, de ses élus et représentants au sein du Groupe VINCI.

La liste de nos camarades victimes de ce harcèlement antisyndical ne cesse de croître et nous pouvons citer quelques noms parmi bien d'autres :

**Christophe HALTER**, de VINCI Energies, confronté à une procédure de licenciement ; **Gilles THOREL**, de VINCI Energies ; notre camarade **Luciano DA RIBEIRA**, licencié par la direction de l'entreprise PETIT (VCF) il y a 4 ans et qui, suite à la décision du tribunal administratif, a été réintégré il y a un an au sein de l'entreprise PETIT. Mais qui est depuis cette date victime d'un véritable acharnement de la part de la direction pour qui tous les moyens sont bons pour lui faire quitter l'entreprise (mutation forcée ...) ; **Alain DI PIRRO**, ici présent, victime d'une procédure de licenciement en cours et d'une discrimination syndicale sans précédent.

Cette répression syndicale n'a qu'un seul but : celui de déstabiliser et de se débarrasser de nos élus et représentants. Ils n'ont qu'un seul tort aux yeux de leurs directions respectives : celui de faire valoir, défendre les conditions de travail et les revendications du personnel.

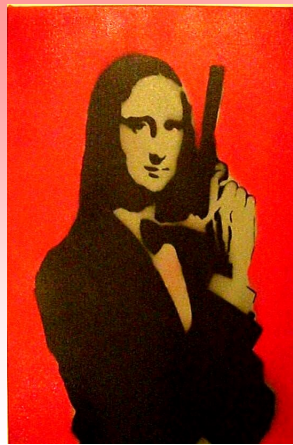
Nous ne pouvons comprendre et accepter que ces actes puissent être cautionnés au plus haut niveau de la direction du Groupe VINCI, qui se targue de prôner un dialogue social de qualité, notamment dans « *l'accord en faveur de la promotion du dialogue social au sein du groupe VINCI* ».

C'est pourquoi aujourd'hui, M. MOUGIN, nous vous demandons instamment d'intervenir afin de mettre fin à toutes ces attaques et répressions envers nos élus et représentants.

Nous vous demandons que soit mis un terme définitif à toutes ces procédures engagées contre nos camarades et de faire revenir à la raison les directions locales concernées, afin de retrouver un véritable dialogue social constructif.

Nous attendons en cet instant votre réponse à notre demande. ■

La CGT VINCI



Je me présente : Eliane, je suis Assistante d'Exploitation pour la Sté SIGNATURE (800 personnes), filiale du groupe Eurovia et Eurovia Groupe VINCI. Tout d'abord, **je remercie ma direction de m'avoir poussée à me syndiquer en 2016**, si, si, tu as bien lu camarade, je sais, ce n'est pas commun de remercier sa direction mais grâce à celle-ci j'ai découvert l'entraide, le social, la lutte, etc...

Ah La CGT avec ses grèves, ses manifestations, ses revendications, ok c'est La CGT que je voyais constamment par le biais des médias euh non merdias (*hé ho c'est moi qui raconte*).

J'en viens à comment j'ai connu la CGT : eh bien par le biais du mari de ma mère qui était un syndicaliste CGT Air France. Combien de fois mon beau-père me disait « *Eliane pourquoi tu te syndicalises pas ? Tu as toujours été contre l'injustice, tu as tout pour être une future cégétiste* »

Ma réponse était toujours la même « *non pas la peine, j'arrive toujours à me défendre et à défendre mes collègues de travail* ».

Maintenant quand j'y pense, je me dis combien j'avais tort.....

Pourquoi, je me suis syndiquée ???

Aux élections en 2015 pour les représentants du Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel, j'ai été élue Titulaire (soyons honnête, je me suis présentée aux IRP sur un coup de tête), donc j'arrive à la première réunion fière de pouvoir aider mes collègues et surtout les représenter. Quelle ne fut ma surprise de voir un Président de séance décider de tout sans nous demander notre aval. On avait l'impression d'un monologue...

Je suis sortie de la réunion quelque peu assommée et surtout en pétard, c'est vraiment peu de chose de le dire, je me suis posée la question suivante : **Que vais-je faire?**

Eh bien pour commencer m'orienter vers un syndicat mais lequel ??? FO beurk (je pense toujours à Coluche **FO c'est le syndicat qu'il vous faut**), CFDT boffff c'est qui ce syndicat ???, CFTC ça existe ça ??? Ah bon connais pas !!!!

Allez en 2 minutes j'avais déjà fait mon choix LA CGT que diantre !!!!

Allez ouste je prends mon téléphone et je contacte la CGT Oise — enfin j'tente, car le téléphone reste muet. Je réitère mon appel plusieurs fois à des jours différents et à des heures différentes en me disant qu'il va bien y avoir quelqu'un qui va décrocher ce téléphone MAIS NON !!

**Nous sommes septembre-octobre 2015**

Finalement, je me tourne vers les nouvelles technologies, à savoir Facebook.

Me voilà dans le Nord !!! Hauts de France me voilà... Je discute, je questionne, quoi, comment, où etc... On me fait savoir que je dois me syndiquer dans le Val d'Oise département de mon lieu de travail.

Ok, Ok on avance.

Je laisse passer du temps car trop de boulot ainsi que des problèmes familiaux. Enfin, novembre est là, je contacte la CGT Ile de France, mais pas de chance, tout le monde est en manif contre la loi travail. TOUS EN MANIF ET GREVE BON TANT PIS JE PEUX PATIENTER !!!

Enfin, je réussis à avoir un numéro de téléphone dans le Val d'Oise, j'avoue que je ne me souviens plus quelle section mais peu importe.

J'appelle, j'appelle, j'appelle PERSONNE.

Un peu énervée, je regarde sur Internet le numéro de téléphone de la CGT Montreuil et ô miracle quelqu'un me parle, m'écoute, et me pose des questions, alléluia...

Moi pince sans rire je dis à la gentille Madame « *Passez-moi Philippe Martinez, j'ai 2 mots à lui dire* »

Gentille Madame : Puis-je savoir pourquoi ?

Moi : Je n'arrive pas à me syndiquer, dois-je me dépla-

cer et demander audience à Monsieur MARTINEZ et venir avec une pancarte JE VEUX RENTRER A LA CGT ?? Vous pensez qu'il va m'écouter et me dire Eliane, c'est toi.... On n'attendait que toi !!!!

Elle rigole et commence son questionnaire :

De quelle fédération êtes-vous ?

Moi : Mince de quoi elle me parle, gros blanc de ma part,

Réponse : bah je ne sais pas

Gentille Madame : Pour qui travaillez-vous ?

Réponse : SIGNATURE à Herblay dans le Val d'Oise

OK, je vous donne le numéro de téléphone de la CGT ARGENTEUIL

J'appelle en me disant adviennne qui pourra ...

Allo « CGT ARGENTEUIL », j'étais tellement ébahie d'avoir une personne au téléphone que j'ai failli faire faire tomber mon téléphone et me voilà à redire les mêmes choses mais pas grave, j'ai la CGT Val d'Oise en ligne YOUPI

Question : tu travailles où ?

Réponse : SIGNATURE à Herblay

A ok tu fais partie de UL de Montigny

Je lui demande d'une toute petite voix : c'est quoi une UL ?

Sympathique, elle me répond : c'est Une Union Locale.

Ah d'accord

Une UD c'est une Union Départementale, Voilà je suis briffée.

Elle me donne le numéro de téléphone de l'UL de Montigny bon et bien c'est reparti pour le parcours du combattant « Le téléphone pleure pleure » PERSONNE. Ras le pompon !!!

Excédée, je m'inscris sur le site de la CGT le 1<sup>er</sup> mai. Je reçois un mail comme quoi je vais être contactée par la CGT Cergy. Ils sont drôles à La CGT !!! Que faire, bah on va attendre...

**Camarade, il ne faut JAMAIS désespérer car avec de la pugnacité on arrive à rentrer à La CGT par la fenêtre, par la porte, par le toit mais si tu veux tu peux.** Je rappelle qu'en IDF personne n'était syndiquée dans ma société mais maintenant nous sommes une petite dizaine.

En 2 ans de CGT : Je me suis formée au sein de la fédération, de mon UD, et enfin de mon UL et je suis devenue Conseiller du Salarié.

J'ai participé à des congrès, à des manifs, à soutenir les Goodyear, etc...

**Merci à tous les camarades qui m'ont aidés, soutenus et surtout qui me supportent. VIVE LA CGT ■**



# Nouvelle grève victorieuse à Roissy !

Quatre mois après la grève victorieuse des techniciens de Vinci et Siemens qui assurent la maintenance des convoyeurs des bagages du Terminal 2 de l'aéroport de Roissy, c'était au tour de leurs collègues d'AMLP-Vinci, qui s'occupent d'installations similaires pour les colis chez Fedex à Roissy, de se mettre en grève.

**E**xcédés par des conditions et une charge de travail devenues insupportables, des salaires qui stagnent ou un management arrogant, les vingt techniciens, soit la quasi-totalité des trois équipes en 3x8, ont maintenu leur grève pendant 19 jours, avec piquet devant le rond-point de Fedex, et ils ont gagné. Soudés et déterminés, ils ont fait plier la direction de Vinci et obtenu entre autres un peu plus de 5 % d'augmentation de salaire (2,3 % d'augmentation du salaire horaire, une majoration passant de 15 à 18 % de toutes les heures travaillées du fait du travail en équipe, avec effet rétroactif depuis janvier 2018, le paiement de 80 % des jours de grève...).

Mais au-delà de la satisfaction d'avoir gagné face à une direction qui entendait faire un exemple en ne cédant rien, les témoignages de soutien d'autres salariés de Roissy, qui les ont retrouvés sur le rond-point, ont fait du bien : collègues du donneur d'ordres, Fedex, d'Air France, de Vinci, du Terminal 2, de l'union locale et même les klaxons de solidarité des automobilistes ou des routiers. C'était leur première grève, une victoire et une expérience de solidarité ouvrière qui compteront pour l'avenir. ■

La grève débuta le mardi 20 novembre 2018 avec beaucoup de vent froid dans l'après-midi et se termina le samedi 8 décembre au soir, avec une vingtaine de salariés du site FEDEX tri colis international. 18 jours de grève dans le froid.

Le client Fedex était très conciliant avec notre direction laissant le mouvement perdurer. Malgré le remplacement des effectifs la direction à encore dû céder. Au delà de l'aspect financier ce qu'il faut retenir c'est la solidarité dont les grévistes et leurs soutiens de la plateforme de l'aéroport ont fait preuve.

Le jeudi 29 novembre, un blocus avec un rassemblement d'une centaine de personnes toute la soirée de 18h jusqu'à 00h30 (puisque l'activité forte se passe la nuit chez Fedex) avec music et barbecue au menu.

Soutien des élus cgt de la plateforme ainsi que l'UL Roissy toujours présente. Une enveloppe de solidarité ouverte : 2000 € collectés du côté d'ADP. 1000 € de l'UL Bondy, pas loin de 400 € TBE tri Bagage à répartir entre les 20 salariés grévistes.

Au niveau logistique nous avons été vachement aidés par Nordine et surtout David d'Air France délégué CGT ☑.

La solidarité a payé. Mais il est certain que les salariés qui ont connu leur première grève ne se feront plus carotter seront amenés à penser positivement la grève.

## Qualité de vie au travail chez Cofiroute

La dernière réunion de négociation sur l'accord QVT avait pour seul but de relire l'accord, et éventuellement d'ajouter ou de retirer quelques virgules...

Après que les autres syndicats aient parlé, la CGT a dit ne pas comprendre comment l'entreprise comptait améliorer le bien-être au travail des salariés puisque rien de concret n'apparaissait dans l'accord... et que nous aimerions que des actions fortes soient rajoutées dans l'accord. Le DRH a été très surpris de l'intervention de la CGT, surtout quand elle lui a rappelé l'enquête réalisée par stimulus qui démontrait l'hyper stress des salariés, que des ateliers avaient travaillé sur les sujets sensibles et que mis à part le changement de mobilier des salles de réunion et le télétravail largement discuté rien n'avait changé... En effet, le manque d'effectifs est tel que le CE a demandé aux CHSCT des 4 districts de mener une étude sur la dégradation des conditions de travail : astreintes à répétition qui transforment la vie privée en un véritable casse-tête, des congés en période estivale réduits au minimum légal, des rondes de plus de 400 kms la nuit, l'impossibilité pour certains de prendre des pauses pendant leur postes, etc... Le DRH dit ne pas comprendre que l'on attende la dernière réunion pour manifester notre mécontentement et qu'il pensait que nous avions eu largement le temps d'en discuter au cours des 8 réunions précédentes... On lui rappelle que la CGT avait donné son sentiment d'insatisfaction à la réunion d'avant, **sur le manque d'actions mises en place pour une meilleure qualité de vie au travail et sur les risques psychosociaux !**

La CGT demande donc d'intégrer les phrases ajoutées au projet d'accord, ce qui a été refusé ! La CGT considère que dans ces conditions, il ne serait pas possible de signer un accord sans de véritables avancées sur la qualité de vie au travail et que d'ici la signature ils pouvaient réfléchir pour améliorer l'accord et que l'on était prêt à les écouter !

**Voici en résumé la véritable teneur du dialogue social !!! Un vrai désastre!**

La direction se cache derrière des « Chartes » pour ne pas avouer qu'elle souhaite échapper aux **dispositions concrètes** qu'il faudrait pourtant bien préciser dans un accord digne de ce nom !

D'ailleurs où en est la direction à propos de l'aspect « *travail égal salaire égal* », et l'égalité des chances dans les fonctions équivalentes ? ■



### POT DE DEPART chez COFIROUTE : pour améliorer la qualité de vie au travail...

Lors du pot de départ à la retraite d'un salarié, organisé par la direction de la région CENTRE entre 12h et 14h. La direction a décidé de retirer un ticket restaurant à chaque salarié participant et ce, que vous ayez mangé un bout de pain ou un croissant....

Hé oui, il n'y a pas de petites économies !!

## Convention collective des ouvriers du Bâtiment : la Cour d'appel de Paris donne raison à la FNSCBA

Dans un arrêt du 10 janvier 2019, la Cour d'appel de Paris nous a donné raison dans notre demande de suspension de l'accord sur les conventions collectives des ouvriers du Bâtiment signé en notre absence le 7 mars 2018.

Pour mémoire, lors des négociations qui se sont déroulées fin 2017 et début 2018, notre délégation avait été empêchée par la FFB de participer à la réunion du 14 février 2018. Or c'est suite à cette réunion qu'a été fixée la réunion du 7 mars 2018 qui a amené la signature des accords.

Face à l'attitude de la FFB, nous avons saisi le TGI par une procédure de référé d'heures à heures qui devait se tenir le 06 mars 2018. Suite à cette audience, une ordonnance avait été prise nous déboutant de nos demandes mais exigeant néanmoins que la suite des négociations aient lieu en « terrain neutre », plus précisément au siège de la DGT (Direction Générale du Travail).

La FFB, malgré les termes on ne peut plus clair de cette ordonnance, a persisté à organiser la réunion de négociations du 7 mars à son siège, Avenue KLEBER. Nous n'avons donc, en toute logique, pas participé à cette séance de signature.

Nous avons naturellement fait appel de cette ordonnance, appel débattu lors de l'audience du 23 novembre 2018.

La Cour d'appel de Paris a déclaré recevable notre demande de suspension des accords signés sans notre présence, dit que la signature de ces accords est donc entachée d'une irrégularité manifeste, et **ordonné la suspension des effets de ces accords** et condamné la FFB à nous verser la somme de 3 500 € sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

**Dès lors, aucune entreprise ne peut se prévaloir de ces accords pour modifier à la baisse les conditions des ouvriers du bâtiment, et celles qui l'auraient déjà fait doivent remettre en état les accords d'entreprise sur le fondement des anciennes conventions collectives ouvriers bâtiment.**

**Par cette décision, la Cour d'appel de Paris a rappelé à tous les acteurs du secteur que nous sommes toujours la première organisation syndicale dans les ouvriers du Bâtiment et qu'aucune négociation ne peut avoir lieu hors de notre présence, ni nous retirer le droit de choisir notre délégation.** ■

Fédération Nationale des Salariés de la Construction, du Bois et du Bâtiment

# La faute inexcusable de l'employeur

## Faute inexcusable de l'employeur

Enfin notre solution !

*Accidents du travail - Maladies professionnelles  
Accidents de service - Dommages corporels*

Défendez vos droits !



**N**otre Fédération des Salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement CGT vient de créer un outil numérique unique en France : l'accès au Droit, gratuit pour les victimes d'accidents liés au travail et de maladies professionnelles.

Ce site, [www.fauteinexcusable.com](http://www.fauteinexcusable.com), offre un espace où la victime ou ses ayants droits ont la possibilité d'exposer leur situation. Une équipe est en charge au quotidien de traiter et de proposer les procédures de réparation les plus adaptées, que ce soit la faute inexcusable de l'employeur, l'accident de service pour les salariés de la fonction publique ainsi que le préjudice corporel s'agissant du Droit Commun. Cet outil est ouvert à toutes et à tous.

Une fois le fléchage procédural acquis, la relation entre victime et avocat devient contractuelle sans que nous intervenions. Néanmoins, le choix des cabinets pour la défense des victimes est élaboré et décidé par nos soins. Ce qui n'empêche nullement un camarade accompagnant de privilégier l'avocat de son choix, avec lequel il a l'habitude de travailler, tenant compte des liens d'amitié parfois anciens, ou de fidélité tacite et préservant la confiance entre les intervenants.

Nous avons également développé tout un réseau d'acteurs sociaux, de médecins, de kinésithérapeutes ainsi que d'élus en charge des finances publiques de leur territoire.

Les enjeux politiques sont multiples. Tout d'abord, la réparation échue à l'employeur, si la condamnation au TASS est effective. Et non plus à la collectivité

(licenciement pour inaptitude), c'est à dire nous ! Les niveaux financiers de réparation sont bien plus conséquents qu'au pénal, car il peut y être intégré l'aménagement de l'habitat, du véhicule etc... De plus, dans notre environnement de sous-déclarations et de contestations des AT/MP auprès de l'assureur public érigées en règle absolue, nous devons faire démonstration du carnage quotidien subi par les travailleurs et accepté socialement par tous. Depuis toujours... Pour rappel, les médias ne parlent des morts au travail que depuis que ce sont des Cadres qui se suicident !

Enfin, par ce moyen coercitif, la véritable prévention devrait évoluer mécaniquement, au lieu de cette vitrine actuelle *you-tubée*, numérisée et autres « *showrooms* » ne se limitant qu'à la gadgétisation et pour le plus grave, le transfert de la responsabilité du donneur d'ordre vers la victime sous subordination.

Comme toute innovation, sa pérennisation ne dépendra que de ce que nous en ferons. ■

MAU Frédéric  
CGT Eurovia Bretagne



# Grand Contournement Ouest de Strasbourg :

## Communiqué de presse et déclaration au Comité de Groupe



En Alsace, le projet de « Grand Contournement ouest » (GCO) de Strasbourg rencontre une opposition croissante, alors que des grévistes de la faim, bloquent collectif « GCO non merci » ont jeûné courageusement mais vainement pendant trente jours pour obtenir du gouvernement et du président Macron un moratoire sur le projet. Le 15 novembre, nos syndicats CGT de VINCI, réunis en Assemblée Générale, ont adopté un communiqué de presse exprimant leur soutien à ces militants et à leurs demandes.

Nous rejoignons les analyses de l'Union Départementale CGT du Bas-Rhin, qui s'est prononcée l'an dernier contre le GCO, « après avoir étudié avec beaucoup de minutie le projet » : nous disons non à un projet de couloir à camions européen, conçu pour alimenter les caisses déjà bien pleines de VINCI Autoroutes, au détriment de la santé des strasbourgeois et sans améliorer significativement leurs conditions de circulation. Nous dénonçons la médiocrité des mesures de « compensation » écologique bricolées par VINCI et plusieurs fois dénoncées par le CNPN, qui mettent en danger des espèces protégées et accentuent les destructions de terres agricoles.

Nous condamnons les propos diffamatoires tenus le 8 octobre par M. Pierre Coppey, directeur général adjoint de VINCI Autoroutes, assimilant les démonstrations de colère des opposants à la « violence terroriste », et dénonçant « la violence sans précédent » à laquelle seraient confrontés les salariés de VINCI et des entreprises travaillant sur le projet. Nous invitons ce Monsieur à se rendre sur place découvrir les réalités d'un combat éminemment pacifiste.

Alors que la justice vient de suspendre les travaux de la Sanef sur l'échangeur nord, après avoir suspendu ceux de VINCI sur le viaduc de Kolbsheim, au sud, et alors que tous les recours juridiques ne sont pas encore jugés, il est choquant de voir VINCI s'entêter à créer sur le terrain une situation irréversible en détruisant massivement forêts et cultures, avec l'aide quotidienne de la police.

Nous demandons à la Direction de VINCI un arrêt immédiat des travaux, afin de pouvoir remettre sereinement à plat un projet rejeté dès le début par 80 % de la population, et récemment encore par 200 élus alsaciens et allemands, par 70 parlementaires français et européens, et par la communauté des scientifiques de l'enseignement supérieur en Alsace. Le désengorgement de la ville de Strasbourg et la santé de ses habitants doivent être l'objectif, et non un alibi. ■

Rueil, le 06/12/2018

## Projet routier choucroute que coûte...

ILS PLANTENT des arbres là où la forêt a été rasée, font la grève de la faim, bloquent des chantiers en chantant ou protestent, élus en tête, pour finir sous les lacrymos : le mot d'ordre des anti-GCO (le « grand contournement ouest » de Strasbourg), c'est la non-violence. Bilan ? Le non-succès ! Car les travaux et les déboisements continuent, avec pour but de construire des autoroutes et des échangeurs pour contourner la ville.

Trop sympas, les Alsaciens ? « Il y a une grosse amertume chez les anti-GCO, car notre attitude legaliste et pacifiste n'est absolument pas entendue ! » regrette François Zind, l'avocat d'Alsace Nature, qui se bat contre le projet devant les tribunaux. Les décisions judiciaires se succèdent, souvent contradictoires. Le 12 novembre, le tribunal administratif lui donne raison et suspend l'aménagement d'un viaduc dont l'étude d'impact datait de 2008. Huit jours plus tard, le même tribunal confirme la poursuite du GCO... En septembre, les juges, tout en émettant un « doute sérieux » sur l'« utilité publique » du GCO, l'avaient quand même validé. Etc.

### Karcher se fâche

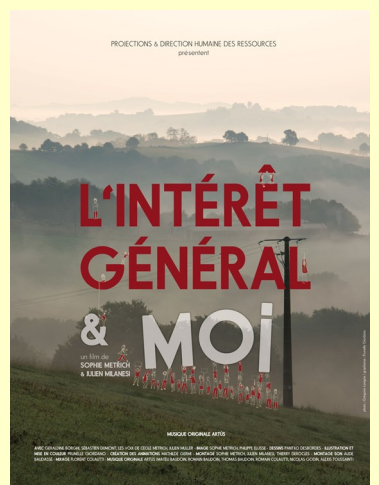
En attendant, chercheurs, scientifiques, médecins et élus multiplient alertes et tribunes sur les méfaits du GCO, conçu pour désengorger la circulation infernale de Strasbourg mais qui risque, selon eux, de transformer ses alentours en un

« couloir à camions européens » plus nocif encore. Ils réclament à Emmanuel Macron un « moratoire » – mot à la mode – sur ce projet, imaginé il y a quarante ans.

Bénéficiaire d'un marché qui, avec les années, a grimpé de 340 à 550 millions, Vinci a eu droit, fin novembre, à un communiqué de ses syndiqués CGT fustigeant « un projet conçu pour alimenter les caisses déjà bien remplies de Vinci Autoroutes, au détriment de la santé des Strasbourgeois ».

Mais rien n'y fait. Le décret déclarant le projet d'utilité publique a même été prolongé de huit ans. « A croire que Vinci a tous les droits ! » soupire Dany Karcher, le maire de Kolbsheim. Qui pourrait penser une chose pareille ? **D. S.**

## Films



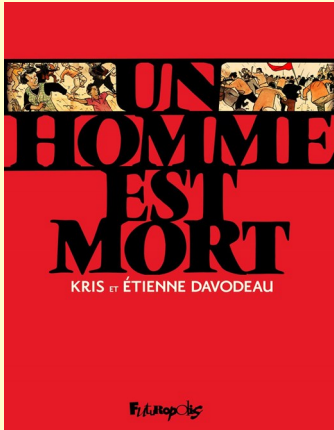
« Une autoroute construite mais vide (l'A65 Langon-Pau), un projet ferroviaire pharaonique (la Ligne à Grande Vitesse du sud-ouest), un projet d'aéroport vieux de plus de 40 ans (Notre Dame des Landes). Sous ces infrastructures, des vies, des territoires, des espaces naturels sacrifiés ou devant l'être, au nom de l'intérêt général. Mais qui détermine l'intérêt général ? Comment ? Un film sur la démocratie des grands projets, sur la façon dont on prend et ressent ce type de décisions, aujourd'hui, en France. »

Élus, dirigeants politiques nationaux et locaux, militants associatifs, journalistes, fonctionnaires, exposent leurs points de vue. Malgré des intermèdes chorégraphiques plutôt pénibles, ce film pose bien les questions de base que soulève l'imposture démocratique des procédures de consultation publique sur l'utilité des grands projets d'infrastructures en France. En bonus, deux interview détaillent les stratégies des opposants à deux de ces projets les plus nuisibles. ■

Un film de Sophie Metrich & Julien Milanesi

Direction Humaine des Ressources, 2016 – film 82 mn + bonus 59 mn





« 1950. Brest est un immense chantier. De la ville fortifiée, aux ruelles étroites, une nouvelle ville va surgir, orthogonale, rectiligne, ordonnée, moderne. Ce sera Brest-la-Blanche, qui deviendra très vite Brest-la-Grise.

Mais face aux revendications salariales des ouvriers travaillant à la reconstruction, les patrons refusent de céder. La grève générale est déclarée. Les chantiers sont immobilisés, les ouvriers de l'Arsenal rejoignent le mouvement.

Et le 17 avril, le drame se produit. La police, dépassée par l'ampleur du mouvement, tire sur la foule, blessant plus de vingt personnes et tuant un homme. Édouard Mazé.

Le lendemain, appelé par la CGT pour tourner un film sur le mouvement, René Vautier débarque clandestinement à Brest. Il est alors recherché par la police suite à un premier film documentaire, Afrique 50, témoignage sans concessions du système colonial français d'après-guerre.

René arrive dans une ville en état de siège. Le lendemain ont lieu les obsèques d'Édouard Mazé.

Une foule immense, un peuple entier accompagnera son cercueil.

En s'attachant à la véracité des événements, en respectant la parole des témoins, Kris et Étienne Davodeau nous redonnent l'espoir en l'homme et en sa faculté à lutter pour sa liberté. »

Un hommage émouvant aux travailleurs et à la CGT du bâtiment de Brest, ainsi qu'à René Vautier, « cinéaste franc-tireur ». ■

Kris et Davodeau  
Futuropolis, 2006—80 p.

## Nous contacter

**coopérant fédéral : Yves Gauby**

06.45.44.88.43  
losgobis@orange.fr

**4: Champagne Ardennes / Lorraine  
Alsace / Bourgogne / Franche-Comté**

**Christian BAIX (E)**  
06.77.75.89.54  
Christian.baix@yahoo.fr  
**Lionel CLAUSEL (R)**  
06.86.54.01.68  
lloefj@yahoo.fr

**6: Rhône Alpes / Auvergne**

**Alain DI PIRRO (R)**  
06.23.42.69.04  
ce-eurovia07@wanadoo.fr  
**Denis MARCHAL (E)**  
06.76.94.35.45  
denis.marchal5@libertysurf.fr  
**Amar AHMED HEZAM (R)**  
06.63.37.51.79  
calteauxalexandra@yahoo.fr  
**Arnaud BOUCHEIX (VA)**  
06.99.21.06.87  
cgt.aeroport.cfe@gmail.com

**7: Paca / Languedoc Roussillon  
Corse**

**Marie-Claire ANDRE (VF)**  
06.73.80.45.58  
marie-claire.andre@faceo.com  
**QUETGLAS Jacques (CT)**  
06.20.97.07.37  
Jacquesquetglas@outlook.fr  
**Christian MIMAU T (A)**  
06.46.06.18.72  
chrimmo64@sfr.fr

**3: Nord Pas de Calais / Picardie**

**Michaël ROMMEL (R)**  
06.15.18.01.35  
miro.5972@live.fr  
**Gilles THOREL (E)**  
06.15.98.12.70  
gillesthorel@orange.fr

VF - VINCI Facilities  
A - Autoroutes  
VA - VINCI Airports

Légende : CT - Construction  
E - Energies  
R - Routes

**1: Bretagne / Normandie**

**Frédéric MAU (R)**  
06.83.69.62.00  
fredomau@hotmail.fr

**10: Ile de France**

**Daniel ALLARD (VF)**  
06.89.70.65.52  
syndicat.energielec@hotmail.fr  
**AIL TOLLU (CT)**  
06.60.48.89.86  
Ail:91@orange.fr  
**Alexandre FELS (E)**  
06.62.78.57.03  
alexandrefels@orange.fr  
**Francis LEMASSON (CT)** Cadre  
06.76.40.12.03  
lemasson.francis@orange.fr

**2: Pays de la Loire / Centre**

**Didier SIMON (R)**  
06.12.45.92.99  
didier.simon49@wanadoo.fr  
**Dominique BRILLANT (A)**  
06.25.24.48.24  
gisloco@orange.fr

**9: Poitou Charentes / Limousin  
Vendée / Touraine**

**Philippe LOIRAUD (R)**  
06.42.30.69.00  
p.loiraud@voila.fr  
**Karim EL JIHAD (CT)**  
06.43.02.56.42  
k.eljihad@gmail.com

**8: Aquitaine / Midi Pyrénées**

**Philippe GABORIAU (R)**  
06.29.53.09.39  
cgtconstaqui@wanadoo.fr  
**Denis BOUTINEAUD (E) Etam**  
06.19.17.80.45  
denis.boutineaud@orange.fr

**Représentant Syndical**

**Christian RENARD (E) Etam**  
06.89.15.47.56  
christian.renard0519@orange.fr

**11: Dom Tom**

**Raymond PAYET (CT)**  
06.92.85.79.03  
cgtbtbp@wanadoo.fr

CGT : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

UGICT-CGT : [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)

FNSCBA : [construction.cgt.fr](http://construction.cgt.fr)

### Matière à débat

Envoyez-nous vos articles, faites connaître vos expériences et vos points de vue. Et n'hésitez pas à engager le débat ou à user de votre droit de réponse : c'est dans l'échange que se forment les meilleures analyses et les meilleures pratiques.

### Abonnements, anciens numéros

Recevez nos numéros en PDF dès leur sortie, commandez les anciens numéros...

en nous écrivant à l'adresse mail ci-contre.



**L'ECHO** des salariés  
de VINCI

c/o FNSCBA-CGT  
263 rue de Paris  
Case 413  
93514 Montreuil Cedex

[journal.cgt.vinci@gmail.com](mailto:journal.cgt.vinci@gmail.com)